

Les associations intermédiaires luttent contre le chômage et l'exclusion en cherchant à insérer, par l'activité économique, les personnes en difficulté



Définition

Association à but non lucratif, agréée par l'Etat, qui a pour objet d'embaucher des personnes sans emploi afin de les mettre à disposition de personnes physiques ou morales pour exercer une activité qui n'est pas assurée par l'initiative privée ou par les collectivités locales.

L'association intermédiaire a pour rôle, outre l'embauche de personnes en difficulté et leur mise à disposition d'utilisateurs (entreprises, associations, particuliers...) :

- l'accueil des demandeurs d'emploi et la réception des offres d'activités,
- l'organisation de parcours de formation, l'information des intéressés sur leurs droits, leur orientation vers des centres d'action sociale...

Valable 3 ans au plus, la convention conclue entre l'association intermédiaire et l'Etat précise les catégories de personnes accueillies, les conditions de coopération avec l'ANPE, les modalités de dépôts des offres d'emploi, le montant des aides financières accordées à l'association...

Le contrat de travail assorti d'une rémunération



L'embauche donne lieu à la signature d'un contrat de travail à durée déterminée ou, plus exceptionnellement d'un contrat à durée indéterminée à temps partiel. L'association intermédiaire devient alors l'employeur de la

personne embauchée. A ce titre, elle est notamment responsable du paiement du salaire, lequel est calculé sur la base :

- soit d'un nombre d'heures forfaitaire, précisé dans le contrat de travail,
- soit du nombre d'heures effectivement travaillées chez l'utilisateur.

L'association intermédiaire est exonérée des cotisations patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales au titre des salaires versés, dans la limite de 750 heures rémunérées par an et par salarié.

Le salarié d'une association intermédiaire bénéficie des mêmes droits que les autres salariés : formation professionnelle, congés payés, surveillance médicale...

Les particuliers qui ont recours aux services d'associations intermédiaires faisant travailler ces personnes en difficulté pour la réalisation à domicile, de tâches à caractère familial ou ménager, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. Ouvrent droit à la réduction d'impôt les dépenses effectivement supportées correspondant aux sommes facturées par l'association intermédiaire.

Embauche



Une personne sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'insertion, peut être embauchée par une association intermédiaire. Le demandeur d'emploi bénéficie alors d'un contrat de travail assorti d'une rémunération. L'association le met à disposition de particuliers, d'entreprises... pour la réalisation de tra-

vaux occasionnels.

Peuvent être embauchées par une association intermédiaire, les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment :

- les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, les bénéficiaires du RMI, les demandeurs d'emploi de longue durée, les travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP, ...

La mise à disposition



L'association intermédiaire effectue un «prêt de main-d'œuvre» en mettant son salarié à la disposition d'un utilisateur : particulier, association, collectivité locale ou entreprise.

La mise à disposition auprès d'entreprises n'est possible que sous certaines conditions :

- l'association doit signer une convention de coopération avec l'ANPE,
- le salarié doit faire l'objet d'un agrément de l'ANPE si la durée de la mise à disposition excède 16 heures,
- la durée totale des mises à disposition d'un même salarié auprès d'une ou plusieurs entreprises ne peut dépasser, par période de 12 mois, 240 heures.

Pour quels travaux



Vie quotidienne : Ménage, repassage, préparation de repas, courses, conduite d'un véhicule, garde d'enfants, soutien scolaire, couture, garde d'animaux...

Jardinage : Tonte, bêchage, débroussaillage, entretien...

Travaux de la maison : Petits bricolages, petites réparations, dépannages, débouchage d'évier, installation d'une prise, montage de meubles, lessivages, vitrerie...

Déménagement, manutention : Vide grenier, vide cave...

Références : code du travail : article L 322-4-16-2 – au «Journal officiel» : Décret n°99-108 du 18 février 1999

Source : www.travail.gouv.fr



Dans l'Aisne, 14 associations intermédiaires à votre service

Les cantons	Les associations intermédiaires
Anizy le Château	Ted – Aid Services
Aubenton	Quick multi services – Domicile services
Bohain	AVES - Domicile services
Braine	Ted - Aid Services
La Capelle	Quick multi services
Le Catelet	AVES
Charly sur Marne	Les petits boulots de l'Omois
Château Thierry	Les petits boulots de l'Omois
Chauny	Défi Services
Condé en brie	AICCB
Coucy le Château	Emplois et services – Aid Services
Craonne	Domicile services – Ted
Crécy sur Serre	Domicile services – Ted
La Fère	Défi Services
Fère en Tardenois	Les petits boulots de l'Omois
Guise	Thiérache multi services Domicile services
Hirson	Quick multi services
Laon Nord	Domicile services – Ted
Laon Sud	Domicile services – Ted
Marle	Domicile services – Ted
Moy de l'Aisne	SAAT
Neufchâtel	Domicile services – Ted
Neuilly Saint Front	Les petits boulots - Domicile services
Nouvion en Thche	Thiérache multi services Domicile services
Oulchy le Château	Les petits boulots
Ribemont	SAAT - Domicile services
Rozoy sur serre	Domicile services – Ted
Sains Richaumont	Thiérache multi services Domicile services
St Quentin Centre	AVES – Spirale
Saint Quentin Nord	AVES – Spirale
Saint Quentin Sud	AVES – Spirale
Saint Simon	SAAT
Sissonne	Domicile services – Ted
Soissons Nord	Aid Services
Soissons Sud	Aid Services
Tergnier	Défi Services
Vailly sur Aisne	Ted - Aid Services
Vermand	AVES
Vervins	Quick multi services - Domicile services
Vic sur Aisne	Emplois et Services - Aid Services
Villers Cotterêts	Les petits boulots - Domicile services
Wassigny	Domicile services Thiérache multi services
Aisne	AGDA

AGDA : Association Aide et Garde à Domicile

• **AGDA**, Association Aide et Garde à Domicile de l'Aisne – 35 boulevard Jeanne d'Arc – 02200 Soissons - Tel : 03 23 74 51 50 – Secteurs d'interventions : Tout le département de l'Aisne

• **AICCB**, Association Intermédiaire du Canton de Condé en Brie – 5 rue de Chaury 02330 Condé-en-Brie – Tel : 03 23 82 83 17 – Secteur d'intervention : Canton de Condé en Brie

• **A.I. Les petits boulots de l'Omois** – 3 rue Saint Crépin – 02400 Château Thierry - Tel : 03 23 69 17 27 – Secteur d'interventions : Cantons de Fère en Tardenois, Château Thierry, Charly sur Marne

• **AID Services** – 31 rue Anne Morgan – 02200 Soissons – www.aid-service.asso.fr - Tel : 03 23 73 33 26 – Secteurs d'interventions : Cantons d'Anizy le Château, Coucy le Château, Soissons, Vic sur Aisne, Braine, Vailly sur Aisne

• **AVES**, Association Vermandois Emploi Solidarité – La maison de l'emploi – rue Berthelot – 02110 Bohain – Tel : 03 23 07 26 67 – secteurs d'interventions : Cantons de Bohain, Le Catelet, Vermand, Le Saint-Quentinois

• **DEFI Services** – 2 rue de la Chaussée Romaine – 02100 Saint Quentin

Tel : 03 23 40 18 42 – secteur d'interventions : Canton de Chauny
Tel : 03 23 57 38 96 – secteurs d'interventions : Cantons de Tergnier, La Fère

Tel : 03 23 67 10 71 – secteurs d'interventions : Communes : Saint Quentin, Castres, Contescourt, Fayet, Gauchy, Grugies, Harly, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville, Omissy, Remaucourt, Rouvroy

• **Domicile Services** – 855 rue Romanette BP 111 – 02005 Laon Cedex - Tel : 03 23 26 03 03 – secteurs d'interventions : Cantons d'Aubenton, Bohain, Craonne, Crécy sur Serre, Guise, Laon nord et sud (excepté la ville de Laon), Le Nouvion en Thiérache, Marle, Neufchâtel, Neuilly Saint Front, Ribemont, Rozoy sur Serre, Sains

Richaumont, Sissonne, Vervins, Villers Cotterêts, Wassigny
Communes : Alaincourt, Berthenicourt, Brissay Choigny, Brissy Hamégicourt, Cessières, Châtillon sur Oise, Chigny, Crupilly, Englancourt, Fieulaine, Fontaine Notre Dame, Marcy, Mézières sur Oise, Moy de l'Aisne.

• **Emplois et services** – Chaussée de Moreuil – 02290 Ambleny
Tel : 03 23 74 06 99 – secteurs d'activités : Canton de Coucy le château, Vic sur Aisne

• **Les petits boulots** – 8 rue Alexandre Dumas – 02600 Villers Cotterêts – www.petits-boulots.asso.fr - Tel : 03 23 96 05 41 – secteurs d'interventions : cantons de Villers Cotterêts, Neuilly Saint Front, Oulchy le Château

• **Quick Multi-services** – 72 rue de Vervins – 02500 Hirson
Tel : 03 23 58 10 48 – secteurs d'interventions : canton de Guise, le Nouvion en Thiérache, Sains Richaumont

• **SAAT**, Service d'Aide A Tous – 11 rue Bernard Testart BP 24 – 02610 Moy de l'Aisne - Tel : 03 23 07 18 18 – secteurs d'interventions : Cantons de Moy de l'Aisne, Ribemont, Saint Simon

• **Spirale** – Centre social du Vermandois – rue Paul Codos – 02100 Saint Quentin - Tel : 03 23 06 24 70 – secteurs d'interventions : canton de Saint Quentin, commune de Gauchy

• **Ted**, Travaux Express Dépannages – 9 avenue Aristide Briand – 02000 Laon - Tel : 03 23 23 04 09 – Secteurs d'activités : Cantons de Braine, Laon nord et sud, Anizy le Château, Craonne, Crécy sur Serre, Marle, Neufchâtel, Rozoy sur Serre, Sissonne, Vailly sur Aisne

• **Thiérache Multi services** – 99 rue Camille Desmoulin – 02120 Guise - Tel : 03 23 61 13 05 – secteurs d'interventions : Cantons : Guise, Wassigny, Le Nouvion en Thiérache, Sains Richaumont